



Office de la consommation
Qualité et distribution de l'eau
Chemin des Boveresses 155
CH - 1066 Epalinges



STS 0176

Commune de Vulliens
Route du Village 21b
1085 Vulliens

Epalinges, le 11.03.2024

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 24-VD-1500

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Vulliens
Prélèvement du : 27.02.2024 à 08h40
Date arrivée : 27.02.2024
Effectué par : Monsieur Sacha VURRUSO, Inspecteur des eaux

ÉCHANTILLON

24-11927 Eau potable dans le réseau de distribution Conforme
4437 - Vulliens, 01 - Ecole - WC - Robinet du lavabo, Chemin La Riaz 1, 1085 Vulliens

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 24-11927

Prélèvement du : 27.02.2024 08h40
Secteur : 4437 - Vulliens
Lieu de prélèvement : 01 - Ecole - WC - Robinet du lavabo, Chemin
La Riaz 1, 1085 Vulliens
Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution
Température de l'eau (°C) : 16
Conductivité (µS/cm) : 657

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	0 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	Conforme
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	Conforme

Analyses physico-chimiques (VD-EAUX-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-013	Turbidité	0.3 ± 0.0 UT/F	max. 1.0 UT/F	Conforme
751-MON-004	pH	7.6 ± 0.2	M : 6.8 - 8.2	
751-MON-004	Hydrogénocarbonate	386 ± 19 mg/L		
751-MON-002	Dureté totale	33.6 ± 1.7 °f	M : min. 10.0 °f	
751-MON-004	Dureté carbonatée	31.6 ± 1.6 °f		
751-MON-004	Conductivité électrique	602 ± 30 µS/cm	M : max. 800 µS/cm	Conforme
751-MON-003	Carbone organique total	<0.5 mg/L	max. 2.0 mg/L	
751-MON-007	Nitrite	0.003 ± 0.000 mg/L	max. 0.100 mg/L	Conforme
751-MON-009	Ammonium	<0.013 mg/L	max. 0.100 mg/L	Conforme
751-MON-002	Lithium	non décelé		
751-MON-002	Sodium	6.7 ± 0.7 mg/L	max. 200.0 mg/L	Conforme
751-MON-002	Magnésium	15.3 ± 1.5 mg/L	M : max. 125.0 mg/L	
751-MON-002	Potassium	2.7 ± 0.3 mg/L	M : max. 5.0 mg/L	
751-MON-002	Calcium	109 ± 11 mg/L	M : max. 200 mg/L	
751-MON-001	Fluorure	<0.10 mg/L	max. 1.50 mg/L	Conforme
751-MON-001	Chlorure	12.7 ± 1.9 mg/L	M : max. 20.0 mg/L	
751-MON-001	Bromure	non décelé		
751-MON-001	Nitrate	19.9 ± 3.0 mg/L	max. 40.0 mg/L	Conforme
751-MON-001	Sulfate	12 ± 2 mg/L	M : max. 50 mg/L	

Analyses micropolluants (VD-EAUX-Micropol)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
752-MON-011	Acide perfluorobutane sulfonique	<1.2 ng/L		
752-MON-011	Acide perfluorodécane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorododécane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoroheptane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorohexane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro butanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro décanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro dodécanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro héptanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro hexanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro nonanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro octanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorononane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro pentanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro tridécanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoro undécanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoroctane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoropentane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluorotridécano sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide perfluoroundécane sulfonique	non décelé		
752-MON-011	Acide 11-chloroeicosafuoro-3-oxaundecane-1-sulfonique (F-53B minor)	non décelé		
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorodecanesulfonique (8:2 fluorotéiomère)	non décelé		
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluorohexanesulfonique (4:2 fluorotéiomère)	non décelé		
752-MON-011	Acide 1H,1H,2H,2H-perfluoroctanesulfonique (6:2 fluorotéiomère)	non décelé		
752-MON-011	Acide 4,8-Dioxa-3H-perfluorononanoïque	non décelé		
752-MON-011	Acide 9-chlorohexadecafluoro-3-oxanone-1-sulfonique (F-53B major)	non décelé		
752-MON-011	Perfluoro-1-octanesulfonamide	non décelé		
752-MON-011	Somme des substances per- et polyfluoroalkylées	non décelé		
752-MON-011	Somme PFOS, PFOA, PFHxS, PFNA	non décelé		
752-MON-011	Acide trifluoroacétique (TFA)	1177.8 ± 471.1 ng/L		

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

Eau dure. (Notice technique SSIGE W10027)

Présence en faibles traces d'Acide perfluorobutane sulfonique.

Présence d'acide trifluoroacétique.

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

CONCLUSION DU DOSSIER

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a réévalué en juin 2020 les risques pour la santé liés à la présence de PFAS dans les denrées alimentaires. Le 16 décembre 2020, de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable ont été définies dans l'UE. D'autres pays, comme l'Allemagne ou le Danemark, ont défini ou sont en train de définir des valeurs maximales supplémentaires pour les substances particulièrement critiques que sont l'acide perfluorooctane sulfonique (PFOS), l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), l'acide per-fluorohexane sulfonique (PFHxS) et l'acide perfluorononanoïque (PFNA).

La Suisse est également en train de définir de nouvelles valeurs maximales pour les PFAS dans l'eau potable. Tant que celles-ci ne sont pas encore entrées en vigueur, l'eau potable est évaluée selon la législation actuelle. On peut toutefois s'attendre à ce que les futures valeurs maximales pour les PFAS soient plus strictes.

Dès que les nouvelles valeurs maximales seront entrées en vigueur, les résultats d'analyses disponibles devront être évalués par le distributeur d'eau, dans le cadre de son autocontrôle, selon la nouvelle législation et les mesures nécessaires devront être prises.

Pour toute information complémentaire à ce sujet : <https://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/eau-potable/devoir-dinformation-des-distributeurs-d'eau>

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL

P.O. 